que CIC a ajouté des fonctionnaires pour faciliter l'application du système d'information préalable sur les voyageurs (SIPV). CIC a également engagé 12 agents chargés de la sécurité publique et de la lutte contre le terrorisme. Ces agents ont été affectés à des points d'entrée stratégiques un peu partout au Canada.

L'ADRC investit environ 110 millions de dollars sur une période de cinq ans pour acquérir une technologie ultramoderne de détection de la contrebande. CIC a dépensé 5,7 millions de dollars pour acheter 54 appareils de lecture en direct du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID). Ils permettent au personnel d'immigration aux bureaux d'entrée d'obtenir automatiquement les empreintes digitales pour identifier les clients. Les services des douanes et de l'immigration sont déterminés à examiner leurs besoins à la frontière et à veiller à ce qu'un personnel suffisant soit disponible et ait la formation voulue pour répondre aux nouvelles exigences en matière de sécurité.

Recommandation 27

Le gouvernement du Canada devrait revoir en profondeur les règlements appliqués à l'heure actuelle par les douaniers de l'Agence des douanes et du revenu du Canada afin de les mettre à jour. Les douaniers devraient être parfaitement informés de tout changement résultant, afin de les rendre plus aptes à gérer la situation dans le contexte frontalier d'aujourd'hui.

Par l'intermédiaire du Plan d'action des douanes (PAD), des travaux en cours du Comité ministériel spécial sur la sécurité publique et l'antiterrorisme et du Plan d'action canado-américain sur la frontière intelligente, le gouvernement a entrepris de revoir en profondeur les procédures et le cadre de réglementation de l'Agence des douanes et du revenu du Canada afin de faire en sorte que les procédures et règlements douaniers correspondent aux pratiques commerciales modernes et établissent un juste équilibre entre le besoin de recueillir des recettes, d'assurer la sécurité et de faciliter le commerce. Avec l'aide de la technologie, on simplifie les procédures pour le commerce et les déplacements légitimes, en s'appuyant sur un système complet de gestion du risque qui intègre les principes de l'approbation préalable, de l'information préalable et de l'autocotisation.

Lancé le 7 avril 2000 et comportant 17 initiatives, le PAD est un plan quinquennal de modernisation des services douaniers, qui a pour but d'accroître la compétitivité canadienne sur les marchés mondiaux et de préserver la santé et la sécurité, des valeurs chères aux Canadiens. Au centre du Plan se trouvent des procédures fondées sur l'évaluation des risques s'appliquant aux négociants et aux voyageurs et un régime de sanctions révisé. Même si la mise en œuvre du PAD était déjà bien engagée au moment des attentats terroristes du 11 septembre, celle-ci a été élargie ou accélérée dans certaines domaines afin de resserrer la sécurité sans compromettre l'efficacité de la frontière. Les progrès accomplis dans le cadre du PAD ont permis au gouvernement d'agir rapidement en partenariat avec les États-Unis pour concevoir et mettre en application le Plan d'action canado-américain sur la frontière intelligente, une initiative stratégique commune visant à édifier une frontière encore plus sûre et efficace.